



Caen, le 14 février 2007

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU CALVADOS

COMMUNIQUE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS DU CALVADOS DU 14 FÉVRIER 2007

Par un communiqué en date du 24 octobre 2006, le Conseil National de l'Ordre des Médecins a fait savoir que la Médecine Générale ayant été reconnue comme spécialité et les titulaires du DES étant qualifiés spécialistes en Médecine Générale, il en résultait que les Pouvoirs Publics devaient prendre les dispositions législatives et réglementaires nécessaires à ce que tous les médecins, régulièrement inscrits au Tableau de l'Ordre en tant que médecins généralistes soient qualifiés spécialistes en Médecine Générale.

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins insistait sur l'urgence de mettre en œuvre le plus rapidement possible ce dispositif.

Dès lors, le Bureau du Conseil National de l'Ordre des Médecins, réuni le 8 février 2007, a demandé à tous les conseils départementaux de procéder à l'enregistrement des qualifications en qualité de spécialiste en Médecine Générale des médecins régulièrement inscrits au tableau et exerçant la Médecine Générale qui en feraient la demande.